

Règlement du CHAMPIONNAT GEPL

Le championnat GEPL doit obligatoirement s'organiser lors d'un C3A sur une piste extérieure, le même week-end et comprendre deux demi-finales (s/d) et une finale.

Le championnat doit être organisé avant le 30 septembre.

La date sera précisée par le CA du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Le championnat est ouvert à tout cavalier détenteur d'une licence J03 à J16 de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL/ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Il est admis un maximum de 3 chevaux par cavalier. Le cavalier devra en choisir un pour la finale.

Les chevaux participant au championnat sont automatiquement exclus de toutes autres épreuves, même HC, ainsi qu'à un clear round éventuel

Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 1^{ère} demi-finale peuvent participer à la 2^{ème} demi-finale et à l'épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 2^{ème} demi-finale peuvent participer en épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

L'organisateur devra prévoir une épreuve de consolation. Celle-ci pourra être couplée avec une autre épreuve et être clairement indiquée dans l'avant-programme.

La hauteur des obstacles est fixée à **120cm** avant barrage.

Les demi-finales et la finale sont fermées.

Genre d'épreuve: 1re demi-finale: BA BAC (238.2.2)
2me demi-finale: Barème C (239) ou barème A/chrono (238.2)
Finale : Barème A 2 manches (273.3.1)

Attribution des points: 1^{ère} et 2^{ème} demi- finale: 100, 98, 97, 96, 95... - Finale: 200, 196, 194, 192...

En cas d'ex aequo, le classement de la finale sera prépondérant.

Est déclaré champion du GEPL, le cavalier qui totalise le plus de points.

Inscription pour le championnat GEPL: 50,00 € par cheval (3Ep : 2 demi-finales et une finale ou consolation)

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P

Les inscriptions des chevaux non repris pour la finale seront d'office reportées pour la consolation et ne seront pas remboursées.

Prix : pour les demi-finales : prix du 120cm x 1 ½.

pour la finale : 120cm doublé.

pour le podium : 180,140 et 100 € à charge de la régionale organisatrice.

Tous les prix sont à charge de l'organisateur, selon la grille du GEPL en fonction de la hauteur de 120cm.

Tous les prix au-delà des prix du 120cm sont à charge de la régionale organisatrice.

Obligations pour l'organisateur du championnat GEPL:

Tout cercle désireux d'organiser le championnat GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes.

- Lors de la prise de date de ce concours, dater et signer un exemplaire de cette page pour accord.

- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)

- Prévoir un podium pour le classement général.

- Une cassette avec l'hymne national.

- Décoration florale en piste.

- Respecter les prix.

Rem: le GEPL offre la coupe au champion ainsi que les médailles aux 3 premiers du classement général.